

22/JUR/158

Décision n° 2022/DG/11 du 28 février 2022 portant cessation de fonctions et nomination d'un membre de la commission scientifique indépendante des chirurgiens-dentistes

1

La Directrice générale de l'Agence nationale du développement professionnel continu (ANDPC) ;

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 1451-1 à L. 1451-4, L. 4021-6 et R. 4021-13 ;

Vu l'arrêté du 28 juillet 2016 modifié portant approbation de la modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « ANDPC » ;

Vu l'arrêté du 24 juin 2019 portant nomination de la directrice générale du groupement d'intérêt public « ANDPC » ;

Vu la décision n° 2020/27/DG du 29 décembre 2020 modifiée portant nomination des membres de la commission scientifique indépendante des chirurgiens-dentistes ;

Vu la Charte éthique du DPC du 23 octobre 2018 ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Il est mis fin aux fonctions de Madame Geneviève WAGNER, en tant que membre titulaire de la commission scientifique indépendante des chirurgiens-dentistes.

Article 2 – Monsieur Luc PEYRAT est nommé, pour la durée du mandat restant à courir, membre titulaire de la commission scientifique indépendante des chirurgiens-dentistes, proposé par le Conseil national de l'Ordre des chirurgiens-dentistes, en remplacement de Madame Geneviève WAGNER.

Article 3 – Le Directeur du développement et de la qualité du DPC est en charge de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'ANDPC.

Fait le 28 février 2022,

Michèle LENOIR-SALFATI
Directrice Générale

